



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

AR Prefecture

047-200068930-20260220-D26_MP_050-AR
Reçu le 24/02/2026
Publié le 24/02/2026

DECISION :

COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES

N°D26-MP-50

OBJET : 25TXCHAUFCLIMMUSEE : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DRV EXISTANT ET REMISE EN ÉTAT DU SYSTÈME DE RENOUVELLEMENT D'AIR DE SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE – AVENANT 01

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D2023-10-GP en date du 19 janvier 2023 relative à l'adhésion de Fumel Vallée du Lot à la convention d'accompagnement à la transition énergétique conclue avec Territoire d'Energie 47 (TE 47), prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de deux ans, reconductible deux fois ;

Vu la décision n°D25MP105 en date du 16 juin 2025 relative au choix de la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de modifications du système de climatisation et de remise en état du système de ventilation de SauveTerre Musée de Préhistoire : la société FG Ingénierie de Villeneuve sur Lot (47) ;

Vu la décision n°D25MP221 en date du 05 décembre 2025 relative au choix du prestataire en charge d'assurer les travaux de modifications du système de climatisation et de remise en état du système de ventilation de SauveTerre Musée de Préhistoire : l'entreprise HAKA ENERGY de Tournon d'Agenais (47) ;

Considérant la non-conformité relevée par l'entreprise HAKA ENERGY au niveau de la diffusion du gainable du rez-de-chaussée du bâtiment, il est nécessaire de procéder à sa mise aux normes. Il y a ainsi lieu de rédiger un avenant n°01 en augmentation au marché, conformément au tableau ci-après :

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

ENTREPRISE	MONTANT HT AVANT AVENANT	MONTANT HT AVENANT	NOUVEAU MONTANT HT	ECART EN %
HAKA ENERGY	70 430,37 €	+ 3 915,45 €	74 345,82 €	+ 5,56

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De valider l'avenant n°01 en augmentation, conformément au tableau ci-après :

ENTREPRISE	MONTANT HT AVANT AVENANT	MONTANT HT AVENANT	NOUVEAU MONTANT HT	ECART EN %
HAKA ENERGY	70 430,37 €	+ 3 915,45 €	74 345,82 €	+ 5,56

2°) – De signer toutes les pièces afférentes à l'avenant n°01 en augmentation ;

3°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget principal 2026.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 février 2026



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 24 février 2026
Reçu en Sous-Prefecture le : 24 février 2026
Publié ou Notifié le : 24 février 2026
